

2 MAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 rue Montplaisir
12100 MILLAU

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 19 DECEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉES :

La société **CALEAF**, dont le siège est 251 Rue des Maseliers, 34660 COURNONSEC,
représentée par son gérant, Monsieur Frédéric CASTEL,

La société **CHARLEN'S**, dont le siège est 174 Impasse de la Belle Laitière, 12100 MILLAU,
représentée par sa Gérante, Madame Laeticia BORDES,

La société **DESFOUR IMMO**, dont le siège est 220 B Rue Jules Artières, 12100 MILLAU,
représentée par son gérant, Monsieur Frédéric DESFOUR,

La société **M.A IMMO**, dont le siège est Place du Pré Commun, 48500 LA CANOURGUE,
représentée par sa Gérante, Madame Marine ANIEL,

La société **VALEAM**, dont le siège est 41 Avenue Jean Jaurès Résidence Les Cardabelles,
12100 MILLAU,
représentée par sa Gérante, Madame Audrey BOURREL,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2 MAL au capital de
1 000 euros, dont le siège social est 17 rue Montplaisir, 12100 MILLAU, et dont les statuts
ont été établis par acte sous signature privée en date du 19/12/2025,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une
durée illimitée :

Monsieur Frédéric CASTEL, demeurant 251 Rue des Maseliers 34660 COURNONSEC.

Monsieur Frédéric CASTEL disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus
étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard
des tiers.



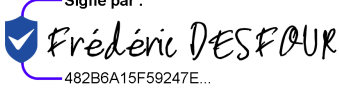

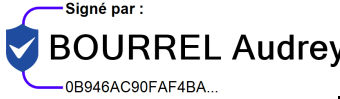


Monsieur Frédéric CASTEL accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Frédéric CASTEL aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signé électroniquement le 19/12/2025

Société CALEAF Représentée par son gérant M. Frédéric CASTEL	 <p>Signé par : Frédéric CASTEL 93729C78B0AC47C...</p>
Société CHARLEN'S Représentée par sa gérante Mme Laetitia BORDES	 <p>Signé par : Laetitia BORDES 747C490396134AB...</p>
Société DESFOUR IMMO Représentée par son gérant M. Frédéric DESFOUR	 <p>Signé par : Frédéric DESFOUR 482B6A15F59247E...</p>
Société M.A IMMO Représentée par sa gérante Mme Marine ANIEL	 <p>Signé par : Marine ANIEL 58437CE2F8E4485...</p>
Société VALEAM Représentée par sa gérante Mme Audrey BOURREL	 <p>Signé par : BOURREL Audrey 0B946AC90FAF4BA...</p>